



Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec

# Rapport annuel



2008-2009



## MISSION DE L'ORDRE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, un organisme régi par le *Code des professions*, a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication humaine.

L'Ordre soutient le développement de la compétence des orthophonistes et audiologistes et surveille l'exercice professionnel de ses membres.

Il voit à favoriser l'accessibilité du public à des services de qualité; ce faisant, il contribue à l'intégration sociale des individus et à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise.

# Table des matières

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Lettres de présentation .....                                | 2  |
| Rapport de la présidente .....                               | 3  |
| Rapport de la directrice générale et secrétaire .....        | 6  |
| Le personnel de l'Ordre .....                                | 8  |
| Rapport du Conseil d'administration .....                    | 9  |
| Prix et distinctions .....                                   | 11 |
| Composition du Conseil d'administration .....                | 12 |
| Rapport du comité exécutif .....                             | 13 |
| Tableau des membres .....                                    | 14 |
| Rapport du comité d'admission .....                          | 17 |
| Rapport du comité de l'inspection professionnelle .....      | 20 |
| Rapport de la syndique .....                                 | 24 |
| Rapport du comité de discipline .....                        | 25 |
| Rapport du comité de révision des plaintes .....             | 25 |
| Rapport du comité de la formation .....                      | 26 |
| Rapport du comité de la formation continue .....             | 28 |
| Comités facultatifs et <i>ad hoc</i> .....                   | 29 |
| États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2009 ..... | 31 |

## Éditeur

Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec  
235, boul. René-Lévesque Est • bureau 601  
Montréal (Québec) H2X 1N8  
Téléphone : 514 282-9123  
Sans frais : 1 888 232-9123  
Télécopieur : 514 282-9541  
courriel : [info@ooaq.qc.ca](mailto:info@ooaq.qc.ca)  
site web : [www.ooaq.qc.ca](http://www.ooaq.qc.ca)

## Conception et mise en pages

Sylvie Roberge

## Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 978-2-9808419-8-9



# lettres de présentation

Montréal, octobre 2009

Monsieur Yvon Vallières  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le rapport annuel de  
l'Ordre des orthophonistes et  
audiologistes du Québec pour l'exercice  
se terminant le 31 mars 2009.

Veuillez recevoir, Monsieur  
le Président, l'assurance de  
mes sentiments distingués.

Kathleen Weil  
Ministre de la Justice, procureure  
générale, notaire générale et ministre  
responsable de l'application des lois  
professionnelles

Montréal, octobre 2009

Madame Kathleen Weil  
Ministre de la Justice, procureure  
générale, notaire générale et ministre  
responsable de l'application des lois  
professionnelles

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de  
vous soumettre le rapport annuel de  
l'Ordre des orthophonistes et audio-  
logistes du Québec pour la période se  
terminant le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre,  
l'expression de ma haute considération.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A.  
Présidente et directrice générale

Montréal, octobre 2009

Maître Jean Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le rapport annuel de  
l'Ordre des orthophonistes et audio-  
logistes du Québec pour la période se  
terminant le 31 mars 2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur  
le Président, l'expression de mes  
sentiments respectueux.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A.  
Présidente et directrice générale



# Rapport de la présidente

Un vent de changement a soufflé sur le système professionnel québécois au cours de l'exercice 2008-2009. Que l'on pense à l'entrée en vigueur du projet de loi 75, *Loi modifiant le Code des professions et autres dispositions législatives*, à la signature de l'*Entente France-Québec*, aux travaux préparatoires à l'entrée en vigueur du chapitre 7 de l'*Accord de commerce intérieur (ACI)* et il est facile d'imaginer l'impact des transformations qui s'amorcent. À l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), l'année a également été marquée par une transition à la présidence au milieu de l'exercice financier. En effet, après 12 années à la barre de l'OOAQ, la plus longue présidence de l'histoire de l'Ordre, Louis Beaulieu a quitté l'organisation au cours du 5<sup>e</sup> mandat consécutif pour aller relever de nouveaux défis personnels et professionnels. Cette transition, qui coïncide avec le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur du *Code des professions*, constitue pour l'Ordre une occasion unique de faire le point. La période de septembre 2008 à mars 2009 a été en partie consacrée à l'analyse des enjeux actuels et des avancées réalisées au cours de la dernière décennie afin de procéder à une planification stratégique qui nous permettra de relever les défis qui se présenteront à nous au cours des prochaines années.

## Une nouvelle page d'histoire

Le temps se chargera de nous révéler l'importance de la page d'histoire que nous sommes en train de tourner. Pour les ordres en santé, et particulièrement ceux en réadaptation, les 15 dernières années ont été caractérisées par une évolution accélérée de nos professions, sur les plans scientifique et technologique mais également en termes d'effectifs.

Pour l'OOAQ, ce fut une période de croissance interne et d'affirmation de nos compétences uniques. Monsieur Beaulieu lègue, entre autres, à la population québécoise, le fruit de sa lutte acharnée pour contrer la pénurie de main-d'œuvre. Durant sa présidence, l'Ordre a connu un accroissement de 110 % de ses effectifs, alors que la population du Québec a augmenté d'environ 15 % durant la même période. Les universités ont augmenté de 100 % le nombre



Mme Marie-Pierre Caouette, M.O.A., présidente

de places en orthophonie et quintuplé celles en audiologie. Au tournant des années 2000, la création du programme d'orthophonie à l'Université Laval – qui a d'ailleurs inauguré sa clinique universitaire en février – et le début des missions de recrutement en Belgique ont été des événements marquants. L'annonce de la création d'un nouveau programme d'orthophonie qui pourrait voir le jour d'ici 2 ans à l'Université du Québec à Trois-Rivières est également un sujet de réjouissance. Nul doute que les prochaines années permettront d'améliorer de façon significative l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie pour la population du Québec.

Les pressions internes et externes qui agissent sur le système professionnel québécois nous amènent maintenant à revoir notre positionnement stratégique au sein de l'échiquier du système professionnel. Au bénéfice de nos clients, notre présence accrue dans tous les milieux de travail nous permet de favoriser le travail en collaboration. À l'ère du partage des compétences, de la libre circulation de



la main-d'œuvre et du «faire ensemble», les défis qui accompagnent le travail en interdisciplinarité nous conduisent vers la nécessité de consolider les liens avec nos partenaires. Il est souhaitable de tourner la page sur la «judiciarisation» qu'a connue le système professionnel au cours des dernières années. Au-delà de toute considération, il importe d'envisager nos rôles respectifs en nous centrant sur les besoins de nos patients, en faisant l'inventaire de nos objectifs communs et en essayant de circonscrire les zones de tension qui feront l'objet de discussions dans un climat d'ouverture et de respect mutuel. C'est dans ce contexte et cet état d'esprit que s'est effectuée la transition à la présidence : comme une course à relais où chacun a un rôle spécifique à jouer, selon ses forces et les défis qui lui sont propres.

## Porte-parole avant tout

Par sa fonction, le président doit favoriser les relations avec l'extérieur. L'année qui s'achève a été riche en événements sur la scène politique. La transition à la présidence a constitué un *momentum* pour réactiver les liens avec différents partenaires : Office des professions, Conseil interprofessionnel du Québec, autres ordres, décideurs, employeurs, associations d'usagers. Plusieurs rencontres ont été réalisées en cours d'exercice afin de discuter de projets communs. Ce processus stimulant est à poursuivre, notamment par le biais d'une tournée des régions.

Un élément porteur de cette démarche est sans contredit la reprise des travaux avec l'Ordre des audioprothésistes. Après un passage devant les tribunaux, il est encourageant de constater que les dirigeants des deux ordres sont capables d'engager de saines discussions. Il est également prévu d'associer les médecins ORL dans une démarche tripartite visant l'amélioration du continuum de soins en santé auditive.

Bien que l'OOAQ ait tenté d'initier une démarche similaire avec l'Ordre des psychologues, force est de constater que le déclenchement des élections provinciales et le contexte entourant le projet de loi 50 n'ont pas permis de réunir les conditions idéales pour mener des discussions constructives. Pour le bénéfice de la population québécoise, il est souhaitable que les instances politiques des deux ordres réussissent à amorcer un partenariat à l'image de celui développé par leurs membres sur le terrain. L'OOAQ est persuadé que la présence d'un médiateur sera nécessaire pour permettre le rapprochement souhaité à propos des questions entourant l'interprétation à donner aux activités d'évaluation des troubles mentaux et d'évaluation neuropsychologique en lien avec l'évaluation des troubles de la communication, du langage et de la parole. L'OOAQ est convaincu que les quiproquos entourant ce projet de loi fort attendu connaîtront un dénouement favorable au cours du prochain exercice.

Dans le but de mieux faire connaître les compétences spécifiques de ses membres, l'OOAQ a mené plusieurs actions dont : inscription au registre des lobbyistes et démarches auprès des élus par le biais de rencontres avec l'attachée politique de la ministre des lois professionnelles, avec le président et la vice-présidente de l'Office, avec la porte-parole de l'opposition officielle et par une lettre à la ministre des lois professionnelles.

En ce qui concerne la mise en œuvre du chapitre 7 de l'ACI, l'Ordre a transmis le *Rapport de l'OOAQ à l'Office des professions du Québec concernant la mise en application des paragraphes q) et r) de l'article 94 du Code des professions*. Il a également produit un document portant sur les *Mesures d'exception* qui permettraient d'assurer une meilleure protection du public. L'Ordre a participé aux rencontres d'information organisées par l'Office des professions. Il a également accentué la cadence des travaux entrepris avec les autres ordres en orthophonie et audiologie, réunis au sein de C.A.R. (*Canadian Alliance of Regulators*). L'OOAQ, premier ordre canadien en orthophonie et en audiologie, tient à jouer pleinement son rôle de leader dans ce dossier.

En mai 2008, l'Ordre a réalisé une première mission en France afin d'identifier l'autorité compétente avec qui il pourrait faire avancer le dossier de la mobilité de la main-d'œuvre. À la suite de la signature de l'*Entente France-Québec*, l'OOAQ a poursuivi certains travaux avec la Fédération nationale des orthophonistes (FNO), dont la production d'un document de comparaison des titres de formation et des champs de pratique de l'orthophoniste en France et au Québec. Soulignons que l'OOAQ bénéficie du Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO), subvention qui lui permet de poursuivre les travaux avec la France et le reste du Canada.

Finalement, la planification de la main-d'œuvre en orthophonie et en audiologie demeure un dossier primordial. L'Ordre participe au groupe de planification de la main-d'œuvre en réadaptation piloté par le MSSS et suit de près la mise en œuvre du *Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience*. L'OOAQ a été particulièrement impliqué dans le sous-comité s'intéressant à la problématique d'attraction et de rétention des professionnels au secteur public. L'Ordre est également membre du comité consultatif sur la planification de la main-d'œuvre en orthophonie sur l'île de Montréal. Au cours de ces rencontres, l'OOAQ a pu constater la persistance des mythes entourant la pénurie en orthophonie et en audiologie. Dans ce contexte, l'élaboration d'un plan de communication mettant en valeur les deux professions et la refonte du site Internet représentent des outils qui seront actualisés par l'Ordre au cours du prochain exercice afin, entre autres, de mieux informer la population et les décideurs des progrès significatifs réalisés en matière de lutte contre la pénurie.



## Sous le signe de la saine gouvernance

Une démarche visant à doter les administrateurs d'une formation plus solide et à favoriser une participation accrue a été amorcée au cours des derniers mois. Guidée notamment par des principes de transparence, d'efficacité, d'équilibre, d'équité, de continuité et d'abnégation, c'est une équipe plus solide, plus affirmée et davantage imputable qui a terminé l'exercice. Ce processus, qui s'actualise également dans d'autres ordres, s'intensifiera au cours de la prochaine année grâce au soutien de certains consultants.

Le Conseil d'administration souhaite s'attaquer à différents dossiers. Ainsi, une réflexion portant sur les mandats et le fonctionnement des comités facultatifs est souhaitée. La volonté de consolider nos liens avec différents acteurs du réseau suggère la révision de certains enlignements stratégiques. Par exemple, à la suite de l'analyse d'un volumineux avis interne portant sur l'*Encadrement des tiers*, les administrateurs souhaiteraient davantage parler de *collaboration avec les partenaires*. Dans ce contexte, la production d'un dépliant, dont les messages-clés feraient l'objet d'un consensus avec les partenaires visés, pourrait s'avérer un outil plus efficace que la sortie d'un mémoire dont le contenu présenterait une position unilatérale.

Par ailleurs, un contentieux particulièrement actif au cours des derniers mois, les modifications au *Code des professions* et la nécessité d'harmoniser les critères d'admission et les modes de contrôle de l'exercice des professions au Canada, dans le contexte de mobilité de la main-d'œuvre, mettent la table pour une analyse qui tiendra compte des modifications internes et externes. Enfin, en raison des nouvelles dispositions en vigueur au *Code des professions*, des travaux ont été entrepris afin de rédiger un *Projet de Règlement modifiant le règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec*. L'abolition du comité exécutif et le retour à un Conseil d'administration à 8 membres sont prévus au cours du prochain exercice.

## Une gestion renouvelée à la permanence

À son arrivée, le nouveau dirigeant bénéficie de la distance nécessaire pour poser un regard critique sur son organisation. Sa présence s'accompagne souvent d'un changement du style de gestion. La permanence de l'OOAQ forme une équipe constituée de personnes engagées et dévouées. Toutefois, la charge de travail, qui semble souvent très lourde, amène une préoccupation particulière en ce qui concerne le bien-être des individus au travail et les opportunités de développement personnel et professionnel au sein de l'organisation. L'OOAQ doit composer avec plusieurs défis de gestion, tels que la croissance accélérée du nombre de membres des 2 professions et le remplacement de plusieurs

membres du personnel qui prendront vraisemblablement leur retraite dans les 2 prochaines années. Il s'agit d'un moment privilégié pour revoir l'organisation du travail de façon plus cohérente et de s'assurer que les projets mis de l'avant sont directement en lien avec la mission première de l'Ordre, soit la protection du public. La « professionnalisation » de l'Ordre, par l'augmentation des effectifs aux services professionnels en orthophonie et en audiologie, est une avenue envisagée pour permettre à l'Ordre de mieux desservir le public. Cette réflexion devrait favoriser la mise en œuvre d'un plan de relance financière de l'organisation.

## Fiers de nos racines et ouverts sur le monde

À l'OOAQ, un des moments forts de l'année a sans conteste été le grand rassemblement d'automne des orthophonistes et audiologistes, réunis à l'occasion de leur XIV<sup>e</sup> congrès scientifique sous le thème « Fiers de nos racines et ouverts sur le monde ». Au-delà de sa fonction de slogan du colloque, ce thème représente les orthophonistes et audiologistes d'aujourd'hui et de demain et nous portera au cours des prochaines années. Nous sommes fiers de l'évolution fulgurante de nos deux professions sœurs, inspirée par la détermination de nos courageuses pionnières. Nous sommes fiers de nos solides assises scientifiques et cliniques, fiers de notre formation initiale qui nous confère des compétences uniques au sein du système professionnel. Nous sommes aussi un groupe de professionnels ouverts, guidé par la curiosité intellectuelle et les intérêts de nos clients. Un groupe qui, en étroite collaboration avec ses différents partenaires, participe activement aux enjeux de santé publique, au bénéfice de la population.

Nous pouvons nous réjouir, car le prochain exercice financier nous permettra de franchir le cap des 2000 membres. Les orthophonistes et les audiologistes n'ont jamais été aussi nombreux au service des Québécois et des Québécoises. Merci à chacun des membres de l'Ordre, des bénévoles et des employés de la permanence, qui contribuent à la réalisation de notre mission. Merci aux partenaires, qui nous font confiance et avec lesquels nous pouvons améliorer de façon significative la qualité de vie de nos concitoyens.

La présidente,



Marie-Pierre Caouette, M.O.A.

# Rapport de la

## directrice générale et secrétaire

L'année 2008-2009 se verra mémorable pour l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. En effet, cette année a été marquée par plus d'un événement, dont le départ de monsieur Louis Beaulieu, après 12 ans de dévouement à la présidence ainsi que l'arrivée de madame Marie-Pierre Caouette, tout aussi dévouée, à ce prestigieux poste. Cette transition, combinée à tous les mouvements observables dans l'environnement externe, à l'augmentation annuelle et constante du nombre de membres (431 au total au cours des quatre dernières années!) et aux défis stimulants auxquelles font face les professions d'orthophoniste et d'audiologiste, a permis de constater la belle capacité d'adaptation dont font preuve les employés de la permanence.

### Événements, dossiers et travaux

La direction générale et la permanence, de concert avec le comité organisateur du XIV<sup>e</sup> congrès, présidé par madame Caouette, ont déployé beaucoup d'énergie pour présenter cet événement qui a compté une participation record des membres de l'Ordre. De plus, comme il est possible de le constater à la lecture du rapport du comité de la formation continue, plusieurs activités de formations continues ont été réalisées au cours de cet exercice. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les participants, les conférenciers, formateurs, employés et bénévoles qui ont contribué au succès de ces événements.

Au cours de cet exercice financier, j'ai pu apporter ma contribution lors de rencontres avec divers partenaires et d'assister à quelques événements. Citons entre autres le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), le *Canadian Alliance of Regulators* (CAR), l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (CASLPO), le Sommet de la francophonie à Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, des députés de l'Assemblée nationale, des représentants de l'Office des professions ou encore des représentants des universités offrant le programme en orthophonie ou en audiologie. J'ai également eu le plaisir d'effectuer une présentation de l'OOAQ et du système professionnel québécois à un groupe d'orthophonistes françaises en visite à l'Université de Montréal.



Mme Lucie Provencher, M.B.A., Adm. A.

En mai 2008, une première rencontre d'échanges s'est tenue avec les représentants de la Fédération nationale des orthophonistes dans le cadre du projet de la mobilité de la main-d'œuvre avec la France.

Gérer la croissance amène son lot de défis intéressants. Des travaux de réorganisation du secteur des affaires professionnelles et de l'inspection ont été entrepris et se poursuivront l'an prochain. Aussi, quelques changements sur le plan des postes administratifs, dont l'embauche d'une commis-comptable par intérim pour un remplacement de congé de maternité, sont survenus en 2008-2009.

Des contrats importants ont été renouvelés cette année à la suite d'un processus rigoureux d'appels d'offres, entre autres le contrat permettant aux membres, sur une base volontaire, d'adhérer à un régime de groupe d'assurance auto et habitation. Plusieurs échanges et travaux ont été effectués tout au long de l'année avec les fournisseurs et partenaires de l'OOAQ afin d'assurer un fonctionnement optimal des opérations courantes.



# rapport de la directrice générale

## suite

Vous pourrez également constater, à la lecture des activités du Conseil d'administration, devenu en cours d'année le Conseil d'administration, et du comité administratif, maintenant appelé le comité exécutif, l'ampleur des travaux réalisés par les administrateurs et les employés de l'OOAQ. Qu'il s'agisse de travaux réglementaires, de dossiers reliés à la profession ou d'attribution de prix honorifiques, la direction générale et la permanence déploient tous les efforts requis pour contribuer à la réalisation des mandats qui leur sont confiés.

### Aspects réglementaires

À titre de secrétaire d'élections, j'ai coordonné la tenue d'une élection dans la région ouest, au printemps 2008. Rares sont les occasions à l'OOAQ où deux personnes se présentent pour un même poste d'administrateur.

En plus des activités réglementaires régulières prévues et dévolues à la secrétaire de l'Ordre par le *Code des professions* et dans les différents règlements de l'OOAQ, des travaux ont été tenus en 2008-2009 pour deux règlements. Le Projet de règlement modifiant le *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OOAQ* (toujours à l'étape de finalisation à l'Office des professions au 31 mars 2009) vient modifier les modalités de révision d'une décision relative à l'équivalence de diplôme et de la formation par la création d'un comité spécifiquement constitué à ces fins.

Des travaux ont également été amorcés dans l'élaboration du *Projet de Règlement sur les autorisations légales d'exercer les professions d'orthophoniste et d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*. Ce règlement permettra éventuellement à l'Ordre d'attribuer des permis d'exercice par la nouvelle voie « permis sur permis », voie requise dans le cadre de la mobilité de la main-d'œuvre.

À titre de responsable déléguée de l'accès à l'information, le traitement d'une demande d'accès à l'information a été effectué. Aussi, la cession des dossiers d'un membre ainsi qu'une demande d'accès à un dossier client ont été traitées au cours de cet exercice financier dans le cadre des responsabilités de cessionnaire de dossier qui sont attribuées, dans certaines situations, à la secrétaire par la réglementation.

Enfin, à titre de secrétaire de l'Ordre, j'ai collaboré à plusieurs autres activités reliées à la réglementation, notamment la Loi n° 86, *Accès à l'information et protection des renseignements personnels*, le défunt projet de loi 50 (devenu le projet de Loi 21), *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, le projet de loi 75, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* et le projet de loi 105, *Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*.

Je termine en remerciant chaleureusement tous les employés de la permanence pour leur dévouement et leur travail remarquable ainsi que les membres bénévoles de l'Ordre qui siègent sur différents comités pour leur contribution de très grande valeur.

La directrice générale et secrétaire,



Lucie Provencher, M.B.A., Adm. A.



# Le personnel

## de l'Ordre au 31 mars 2009

**Président et directeur général**

*Louis Beaulieu, M.O.A., orthophoniste (jusqu'au 14 septembre 2008)*

**Présidente**

*Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste (à compter du 15 septembre 2008)*

**Directrice générale et secrétaire** (à compter du 15 septembre 2008)

(directrice générale adjointe et secrétaire jusqu'au 14 septembre 2008)

*Lucie Provencher, MBA, Adm. A.*

**Contrôleur**

*Conrad Hamel, F.I.A.C.*

**Conseillère aux affaires professionnelles (audiologie)  
et secrétaire du comité d'inspection professionnelle**

*France Lacombe, M.O.A., audiologiste*

**Conseillère aux affaires professionnelles (orthophonie)**

*Céline Giroux, M.O.A., orthophoniste*

**Responsable de l'admission**

*Carmen Phénix, M.O.A., orthophoniste*

**Réceptionniste commis**

*Danielle Désormeaux*

**Réceptionniste commis**

*Sonia Zouaoui*

**Commis comptable**

*Jenny Varela (jusqu'au 8 octobre 2008)*

**Commis comptable**

*Wai-Man Kwok, (intérim en remplacement de Jenny Varela)*

**Secrétaire de direction** (jusqu'au 2 novembre 2008)**Adjointe administrative aux projets spéciaux** (à compter du 3 novembre 2008)

*Thérèse Kirouac*

**Secrétaire de direction**

*Sophie-Luce Morin (à compter du 3 novembre 2008)*

**Secrétaire aux communications**

*Sylvie Roberge*

**Secrétaire**

*France Asselin*

**Secrétaire**

*Lucie Deslières*

**Syndique**

*Nicole Archambault Moreno, M.O.A., orthophoniste-audiologiste*



# Rapport du Conseil d'administration

## Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) est l'instance par laquelle s'exerce le mandat de protection du public. Il est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sous réserve de ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale et de ceux qu'il a délégués au comité exécutif.

En cours d'exercice, le Conseil d'administration de l'OOAQ a tenu 4 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire. L'assemblée générale annuelle de l'OOAQ a eu lieu à Montréal le 12 septembre 2008.

Tout au long de l'année, le C.A. a pris position sur divers sujets. Les questions suivantes ont fait l'objet de résolutions formelles :

### Gouvernance

- Élection des membres du comité exécutif.
- Adoption de la *Politique sur l'appréciation de la qualité du travail des employés de la permanence de l'OOAQ*.

### Affaires financières

- Adoption des états financiers 2007-2008, des prévisions budgétaires 2008-2009 (incluant la refonte du site Internet de l'Ordre) et des résolutions relatives aux affaires bancaires de l'Ordre.
- Adoption des modalités financières relatives à la transition à la présidence et à la direction générale.
- Adoption des modifications à la *Politique sur la rémunération et les conditions de travail des dirigeants et employés de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

### Assemblée générale annuelle

- Détermination de l'ordre du jour de même que de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée générale annuelle 2008.
- Recommandation à l'assemblée générale d'augmenter la cotisation annuelle de \$30 au 1<sup>er</sup> avril 2009 en plus d'augmenter la cotisation à la mesure de l'indice des prix à la consommation (IPC), soit 2%.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de reconduire la nomination du vérificateur général de l'an dernier.



## Affaires légales et réglementaires

- Adoption du *Rapport de l'OOAQ à l'Office des professions du Québec concernant la mise en application des paragraphes q) et r) de l'article 94 du Code des professions*.
- Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- Approbation du projet de *Règlement modifiant le règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre*.
- Adoption de la *Déclaration d'intérêt commun entre l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et la Fédération nationale des orthophonistes (France)* en vue de réaliser une entente de mobilité France-Québec.
- Délégation au comité exécutif de la décision de signer un engagement à conclure un arrangement de reconnaissance mutuel (ARM) dans le cadre du dossier de la mobilité de la main-d'œuvre, plus spécifiquement celui de la rencontre du comité bilatéral de l'Entente France/Québec.
- Adoption de diverses résolutions concernant les mesures à prendre pour informer la ministre responsable de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles et les élus, des risques de préjudices pour la population associés au libellé actuel de certaines activités réservées dans le projet de Loi 21.
- Adoption de diverses résolutions en lien avec les actions à prendre relativement aux dossiers de nature juridique.
- Inscription de l'Ordre au *Registre des lobbyistes du Québec*.

## Nominations

En cours d'année, le Conseil d'administration a procédé à diverses nominations : au Conseil d'agrément du Québec ; au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2008-2009, au comité Cardozo-Coderre 2008 et au Conseil d'administration. Il a nommé les membres du jury pour le *Prix d'excellence pour une communication affichée* du XIV<sup>e</sup> Congrès de l'OOAQ et autorisé la formation d'un comité mandaté pour analyser l'*Examen de reconnaissance d'équivalence de la formation (EREF)*.

## Prix, distinctions et motions de félicitations

- *LE PRIX CARDOZO-CODERRE 2008* a été décerné à Catherine Samson-Morasse, finissante à la maîtrise en orthophonie à l'Université Laval, et à Sandie Poulin, finissante à la maîtrise en audiologie à l'Université de Montréal.
- *LE PRIX D'EXCELLENCE POUR UNE COMMUNICATION AFFICHÉE DU XIV<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'OOAQ* a été décerné à mesdames Catherine Samson-Morasse, Marie Vézina et Julie Gauthier Desgagné, étudiantes à la maîtrise en orthophonie à l'Université Laval, pour leur communication affichée intitulée *Étude de validation en franco-québécois du Children's Communication Checklist-2*.
- *LE PRIX GERMAINE HUOT 2008* a été accordé au groupe de 10 orthophonistes, représenté par Julie Sénécal, orthophoniste, pour leur travail *Jouons avec Cornemuse et ses amis*.
- *LE PRIX VILLES ET VILLAGES PAISIBLES 2007* a été octroyé à la Ville de Lorraine.
- La *BOURSE RAYMOND-HÉTU 2008* a été octroyée à Mme Isabelle Simard, orthophoniste.
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec de la candidature de Mme Doris St-Pierre Lafond, orthophoniste, pour l'attribution d'un *Mérite du CIQ 2008*.
- Motion de félicitations à Mme Geneviève Lemieux pour ses onze années à titre d'administratrice au Conseil d'administration de l'Ordre.
- Motion de félicitations à M. Louis Beaulieu pour son engagement de 12 années à la présidence de l'OOAQ depuis 1996, puis à la présidence et à la direction générale depuis 2004.
- Motion de félicitations aux membres du comité organisateur du XIV<sup>e</sup> Congrès scientifique de l'OOAQ 2008.



# Prix et distinctions



## **Prix Cardozo-Coderre 2008**

Photo ci-haut : Catherine Samson Morasse et Sandie Poulin

## **Prix d'excellence pour une communication affichée**

Catherine Samson Morasse, Marie Vézina et Julie Gauthier-Desagné



## **Prix Germaine Huot 2008**

Photo ci-contre (droite) : Mme Julie Sénécal, orthophoniste, responsable du projet *Jouons avec Cornemuse et ses amis* et quelques membres du groupe lauréat du prix en présence de Mmes Germaine Huot et Marie-Pierre Caouette, présidente de l'Ordre.



## **Mérite du CIQ**

Photo ci-haut : Mesdames Johanne Côté, HD, présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires et vice-présidente du CIQ et Doris St-Pierre Lafond, M.O.A., orthophoniste, lauréate du Mérite du CIQ.



## **Bourse Raymond-Héti**

Photo ci-contre : Mesdames Marie-Pierre Caouette, M.O.A., présidente de l'Ordre et Isabelle Simard, M.O.A., orthophoniste, lauréate de la bourse.



# Composition du Conseil d'administration

Au cas de vacance au poste de président élu au suffrage universel des membres, celui-ci est remplacé pour la durée non écoulée de son mandat par l'un des administrateurs élus désigné par le Conseil d'administration. C'est ainsi que madame Marie-Pierre Caouette a été élue par les membres du Conseil d'administration pour occuper la fonction de présidente de l'OOAQ pour la durée non écoulée du terme de monsieur Louis Beaulieu. Elle occupera cette fonction à partir du 15 septembre 2008, date à laquelle monsieur Beaulieu quittera ses fonctions.

Au 31 mars 2009, la présidente est appuyée de 13 administrateurs élus et de 3 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le mandat du président étant d'une durée de 3 ans, le mandat restant de la présidente se termine en 2010.

Vous trouverez ci-dessous les membres du Conseil d'administration 2008-2009 de l'Ordre avec la date de leur entrée en fonction et, s'il y a lieu, la région qu'ils représentent.

| NOM                                                                       | RÉGION    | DÉBUT DU 1 <sup>er</sup> MANDAT                           |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------|
| <b>MEMBRES ÉLUS</b>                                                       |           |                                                           |
| <b>Louis Beaulieu</b> , orthophoniste, président et directeur général     |           | 15 juin 1996 au 14 septembre 2008 (5 <sup>e</sup> mandat) |
| <b>Marie-Pierre Caouette</b> , orthophoniste, présidente                  |           | 15 septembre 2008 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Sylvie A. Bilodeau</b> , audiologiste, trésorière                      | Sud       | 2 avril 2004 (2 <sup>e</sup> mandat)                      |
| <b>Marie-Pierre Caouette</b> , orthophoniste (jusqu'au 14 septembre 2008) | Sud       | 22 septembre 2006 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Isabelle Bélanger</b> , orthophoniste                                  | Sud       | 15 septembre 2008 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Chantale Larocque</b> , orthophoniste                                  | Nord      | 27 septembre 2002 (3 <sup>e</sup> mandat)                 |
| <b>Natalie Vertefeuille</b> , orthophoniste                               | Ouest     | 12 septembre 2008 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Nellie Frenette</b> , orthophoniste                                    | Montréal  | 12 septembre 2008 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Claude-Anne Turmel</b> , audiologiste                                  | Montréal  | 28 septembre 2007 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>François Bergeron</b> , audiologiste                                   | Centre    | 28 septembre 2007 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Danièle Paquette</b> , orthophoniste                                   | Centre    | 22 septembre 2006 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Ruth Gesser</b> , orthophoniste                                        | Montréal  | 22 septembre 2006 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Sophie Waridel</b> , audiologiste et vice-présidente                   | Outaouais | 22 septembre 2006 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Ginette Lafleur</b> , audiologiste                                     | Nord      | 22 septembre 2006 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Michelyne Hubert</b> , orthophoniste                                   | Montréal  | 22 septembre 2006 (1 <sup>er</sup> mandat)                |
| <b>Isabelle Ducharme</b> , orthophoniste                                  | Montréal  | 22 septembre 2006 (1 <sup>er</sup> mandat)                |

## ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

|                                                              |                                            |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Claude Langlais</b>                                       | 18 juin 2004 (2 <sup>e</sup> mandat)       |
| <b>Jean-Pierre Tremblay</b>                                  | 22 septembre 2006 (1 <sup>er</sup> mandat) |
| <b>James Archibald</b> (départ le 26 août 2008)              | 15 septembre 2005 (2 <sup>e</sup> mandat)  |
| <b>Suzanne Bouchard</b> (en remplacement de James Archibald) | 12 septembre 2008 (1 <sup>er</sup> mandat) |



# Rapport du comité exécutif

## Rapport du comité exécutif

Le rôle du comité exécutif est celui de gérer les affaires courantes de l'Ordre selon les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration, conformément au *Code des professions*.

Le comité exécutif de l'Ordre est composé de cinq membres, soit le président, le vice-président, un trésorier, un administrateur élu et un administrateur nommé.

## Composition du comité exécutif

- Louis Beaulieu, président et directeur général (jusqu'au 14 septembre 2008).
- Marie-Pierre Caouette, présidente (à compter du 15 septembre 2008).
- Sophie Waridel, audiologiste et vice-présidente.
- Geneviève Lemieux, orthophoniste et trésorière (jusqu'au 12 septembre 2008).
- Sylvie A. Bilodeau, audiologiste et trésorière (à compter du 12 septembre 2008).
- Danièle Paquette, orthophoniste et administratrice.
- Claude Langlais, administrateur nommé.

En cours d'exercice, le comité exécutif a tenu 12 réunions ordinaires. Plusieurs dossiers discutés au C.A. sont d'abord examinés par le C.E. qui lui fait part de ses recommandations. Les recommandations ayant mené à l'adoption d'une résolution par le C.A. ne sont pas reprises dans cette section afin d'éviter la redondance. Un résumé des principales résolutions, dûment appuyées, adoptées par le C.E. se trouve ci-dessous.

## Composition des comités

Les administrateurs ont procédé à diverses nominations et renouvellements de mandats, notamment : à titre d'inspecteur enquêteur, de scrutateurs pour les élections 2008 aux comités d'inspection professionnelle, de révision des plaintes, d'admission, de discipline, de formation continue, d'orthophonie scolaire, des publications et *Prix Germaine Huot*.

Le C.E. a également résolu de créer 3 nouveaux comités : groupe de réflexion en surdité professionnelle, comité *ad hoc* sur les troubles du spectre de l'autisme (TSA), comité de formation continue obligatoire et a nommé leurs membres.

## Affaires professionnelles et règlementaires

- Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription des membres au Tableau de l'OOAQ.
- Accord ou refus des équivalences de diplôme et de la formation.
- Radiation de membres pour différents motifs.
- Adoption de l'*Avis complémentaire sur l'enseignement de l'anglais au premier cycle du primaire pour les élèves présentant une difficulté ou un trouble du langage*.
- Motion de félicitations aux membres du comité audiologie pour le travail réalisé en lien avec le *Rapport sur les émissions otoacoustiques : état de la situation pour une pratique à la fine pointe*.
- Imposition d'un stage de perfectionnement à un membre sur recommandation du comité d'inspection professionnelle après une enquête particulière.
- Imposition d'un stage de perfectionnement à un membre qui s'est réinscrit au tableau des membres après plus de 5 années d'inactivité professionnelle.
- Désignation de Marie-Pierre Caouette comme signataire du protocole d'entente entre l'Office des professions du Québec (OPQ) et l'OOAQ, suivant l'acceptation de la subvention du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO).

## Affaires financières

- Autoriser le changement du serveur informatique de l'OOAQ.
- Autoriser le versement d'une somme de 1 000 \$ au *Canadian Alliance of Regulators (CAR)* pour les travaux d'uniformisation des processus d'admission et de contrôle de l'exercice entre les provinces canadiennes dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine du *Chapitre 7 de l'Accord de commerce intérieur (ACI)*.



# Tableau des membres

Répartition régionale au  
31 mars 2009 des **HOMMES**  
membres de l'Ordre par classe  
de membre

|                              |                               | Régulier  | Associé  | Associé (P) | Externe  | Temporaire | Retraité | Étudiant | Émérite  | Invalide | Autorisation spéciale | Total hommes |
|------------------------------|-------------------------------|-----------|----------|-------------|----------|------------|----------|----------|----------|----------|-----------------------|--------------|
| Région 01                    | Bas-Saint-Laurent             | <b>1</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>1</b>     |
| Région 02                    | Saguenay-Lac-Saint-Jean       | <b>2</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>2</b>     |
| Région 03                    | Capitale-Nationale            | <b>16</b> | <b>3</b> | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>19</b>    |
| Région 04                    | Mauricie                      | <b>1</b>  | <b>1</b> | 0           | 0        | 0          | <b>1</b> | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>3</b>     |
| Région 05                    | Estrie                        | <b>5</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | <b>1</b> | 0        | 0                     | <b>6</b>     |
| Région 06                    | Montréal                      | <b>28</b> | <b>1</b> | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>29</b>    |
| Région 07                    | Outaouais                     | <b>4</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>4</b>     |
| Région 08                    | Abitibi-Témiscamingue         | <b>2</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | <b>1</b> | 0                     | <b>3</b>     |
| Région 09                    | Côte-Nord                     | <b>1</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>1</b>     |
| Région 10                    | Nord-du-Québec                | <b>0</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>0</b>     |
| Région 11                    | Gaspésie-îles-de-la-Madeleine | <b>0</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>0</b>     |
| Région 12                    | Chaudière-Appalaches          | <b>0</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>0</b>     |
| Région 13                    | Laval                         | <b>3</b>  | <b>1</b> | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>4</b>     |
| Région 14                    | Lanaudière                    | <b>1</b>  | <b>1</b> | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>2</b>     |
| Région 15                    | Laurentides                   | <b>1</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | <b>1</b> | 0        | 0        | 0                     | <b>2</b>     |
| Région 16                    | Montérégie                    | <b>11</b> | <b>1</b> | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>12</b>    |
| Région 17                    | Centre-du-Québec              | <b>1</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>1</b>     |
| Hors du Québec               |                               | <b>1</b>  | 0        | 0           | 0        | 0          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0                     | <b>1</b>     |
| <b>Total au 31 mars 2009</b> |                               | <b>78</b> | <b>8</b> | <b>0</b>    | <b>0</b> | <b>0</b>   | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>0</b>              | <b>90</b>    |

**Hommes et femmes (nombre de membres au 31 mars 2009) 1987**

| PERMIS SELON LA CATÉGORIE                                                                                  |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| audiologiste                                                                                               | 313             |
| orthophoniste                                                                                              | 1 657           |
| orthophoniste-audiologiste                                                                                 | 17              |
| Total                                                                                                      | 1987            |
| Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension<br>du droit d'exercer des activités professionnelles | 18 <sup>1</sup> |
| <sup>1</sup> ce nombre est déjà calculé dans les tableaux des permis temporaires.                          |                 |



# Tableau des membres

suite

Répartition régionale au  
31 mars 2009 des **FEMMES**  
membres de l'Ordre par classe  
de membre

|                                         | Régulier     | Associé   | Associé (P) | Externe   | Temporaire | Retraité  | Étudiant | Émérite  | Invalide | Autorisation spéciale | Total femmes |
|-----------------------------------------|--------------|-----------|-------------|-----------|------------|-----------|----------|----------|----------|-----------------------|--------------|
| Région 01 Bas-Saint-Laurent             | 35           | 0         | 2           | 0         | 0          | 0         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 37           |
| Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean       | 36           | 1         | 3           | 1         | 2          | 0         | 0        | 0        | 1        | 0                     | 44           |
| Région 03 Capitale-Nationale            | 211          | 1         | 9           | 1         | 0          | 2         | 0        | 0        | 1        | 0                     | 225          |
| Région 04 Mauricie                      | 48           | 2         | 0           | 0         | 0          | 0         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 50           |
| Région 05 Estrie                        | 55           | 3         | 7           | 0         | 1          | 0         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 66           |
| Région 06 Montréal                      | 573          | 15        | 20          | 1         | 9          | 6         | 2        | 3        | 2        | 0                     | 631          |
| Région 07 Outaouais                     | 63           | 1         | 4           | 1         | 0          | 2         | 1        | 0        | 0        | 0                     | 72           |
| Région 08 Abitibi-Témiscamingue         | 21           | 1         | 0           | 0         | 3          | 0         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 25           |
| Région 09 Côte-Nord                     | 11           | 0         | 0           | 0         | 0          | 0         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 11           |
| Région 10 Nord-du-Québec                | 2            | 0         | 0           | 0         | 0          | 0         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 2            |
| Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 21           | 0         | 0           | 0         | 0          | 1         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 22           |
| Région 12 Chaudière-Appalaches          | 67           | 0         | 2           | 0         | 0          | 1         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 70           |
| Région 13 Laval                         | 67           | 3         | 3           | 0         | 1          | 0         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 74           |
| Région 14 Lanaudière                    | 76           | 1         | 5           | 0         | 1          | 0         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 83           |
| Région 15 Laurentides                   | 94           | 1         | 7           | 0         | 0          | 1         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 103          |
| Région 16 Montérégie                    | 272          | 11        | 8           | 1         | 1          | 3         | 0        | 0        | 3        | 0                     | 299          |
| Région 17 Centre-du-Québec              | 34           | 0         | 2           |           | 1          | 0         | 0        | 0        | 0        | 0                     | 37           |
| Hors du Québec                          | 21           | 0         | 0           | 20        | 0          | 1         | 3        | 0        | 1        | 0                     | 46           |
| <b>Total au 31 mars 2009</b>            | <b>1 707</b> | <b>40</b> | <b>72</b>   | <b>25</b> | <b>19</b>  | <b>17</b> | <b>6</b> | <b>3</b> | <b>8</b> | <b>0</b>              | <b>1 897</b> |

## Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2008

1876

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Permis délivrés et inscriptions    | 128 |
| Membres réinscrits                 | 15  |
| Permis temporaires et inscriptions | 11  |
| Autorisations spéciales (art. 39)  | 0   |
| Radiations au Tableau              | -43 |

| Motifs :                     | O  | A | O-A | Total |
|------------------------------|----|---|-----|-------|
| refus OQLF                   | 2  |   |     | 2     |
| démissions                   | 20 | 3 | 1   | 24    |
| départ - extérieur           | 9  | 1 |     | 10    |
| échec de stage d'intégration | 3  |   |     | 3     |
| non-paiement                 | 3  | 1 |     | 4     |

## Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2009

1987

Pour l'exercice 2008-2009, les montants de  
cotisation payables au 1<sup>er</sup> avril 2008  
se répartissaient comme suit, selon la classe de  
membres établie aux fins de la cotisation

|                 |        |
|-----------------|--------|
| membre régulier | 560 \$ |
| membre externe  | 280 \$ |
| membre associé  | 420 \$ |
| membre étudiant | 280 \$ |
| membre retraité | 140 \$ |
| membre invalide | 140 \$ |
| membre émérite  | nil    |



# Tableau des membres

suite

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

| Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie |                   |              |                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|-------------------------------|
| Moyen de garantie - Exemples                                                                                       |                   |              | Montant prévu de la garantie  |
|                                                                                                                    | Nombre de membres | par sinistre | pour l'ensemble des sinistres |
| Contrat d'assurance                                                                                                | 1 247             | 1 000 000 \$ | 2 000 000 \$                  |
| Exemption en vertu de l'article 2                                                                                  | 740               | 0            | 0                             |

| Répartition des classes de membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie |                    |                   |                              |                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Moyen de garantie - Exemples                                                                                                  |                    |                   | Montant prévu de la garantie |                               |
|                                                                                                                               | Classes de membres | Nombre de membres | par sinistre                 | pour l'ensemble des sinistres |
| Contrat d'assurance                                                                                                           | Régulier           | 1 217             | 1 000 000 \$                 | 2 000 000 \$                  |
| Exemption                                                                                                                     | Régulier           | 568               | 0 \$                         | 0 \$                          |
| Contrat d'assurance                                                                                                           | Temporaire         | 13                | 1 000 000 \$                 | 2 000 000 \$                  |
| Exemption                                                                                                                     | Temporaire         | 6                 | 0 \$                         | 0 \$                          |
| Contrat d'assurance                                                                                                           | Externe            | 17                | 1 000 000 \$                 | 2 000 000 \$                  |
| Exemption                                                                                                                     | Externe            | 8                 | 0 \$                         | 0 \$                          |
| Exemption                                                                                                                     | Émérite            | 4                 | 0 \$                         | 0 \$                          |
| Exemption                                                                                                                     | Retraité           | 18                | 0 \$                         | 0 \$                          |
| Exemption                                                                                                                     | Invalide           | 9                 | 0 \$                         | 0 \$                          |
| Exemption                                                                                                                     | Étudiant           | 7                 | 0 \$                         | 0 \$                          |
| Exemption                                                                                                                     | Associé            | 46                | 0 \$                         | 0 \$                          |
| Exemption                                                                                                                     | Associé (P)        | 74                | 0 \$                         | 0 \$                          |

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe «g» de l'article 93 du *Code des professions* imposant, aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.



# Rapport du **comité d'admission**

## **Membres**

Carmen Phénix, orthophoniste, présidente  
Éric Bégin, audiologiste  
Marthyne Brazeau, audiologiste  
Carolyn Cronk, orthophoniste  
Louise Duchesne, orthophoniste  
Julie Klein, orthophoniste  
Natacha Trudeau, orthophoniste, (à compter du 17 février 2009)

## **MANDAT**

- Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger (hors du Québec et hors du Canada) et faire les recommandations au Conseil d'administration concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.
- Étudier les dossiers des candidats ne possédant pas de diplôme terminal en orthophonie ou en audiologie, mais demandant à faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et à une expérience pertinente de 5 ans. Faire les recommandations au Conseil d'administration.
- Étudier les dossiers des candidats, détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie décernée par une université québécoise ou canadienne, demandant une première admission à l'OOAQ tout en ayant obtenu ce diplôme depuis plus de 5 ans.
- Étudier les dossiers des candidats demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de 5 ans.
- Tout autre mandat confié par le Conseil d'administration de l'OOAQ.

## **RÉUNIONS**

Au cours de l'exercice 2008-2009 le comité a tenu 9 réunions.

## **RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS**

1. Le comité a étudié 5 dossiers de candidats diplômés à l'étranger demandant l'équivalence des diplômes en orthophonie ou en audiologie et 23 dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie ou en audiologie.

Le lecteur peut se référer aux tableaux à la page suivante pour prendre connaissance des détails des recommandations.

2. Le comité a aussi étudié 4 dossiers de candidats détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise ou canadienne, ayant obtenu ce diplôme plus de 5 ans avant leur demande d'admission à l'OOAQ ou demandant une réinscription après une absence de plus de 5 ans.

3. Le comité a commenté le projet de règlement sur les nouvelles catégories de permis qui pourraient être mises en place au cours de la prochaine année, soit les permis sur permis, les permis temporaires restrictifs et les permis spéciaux (restrictifs permanents).

4. Le comité a donné son avis, dans le cadre de la mobilité de la main-d'œuvre avec la France et avec les autres provinces canadiennes, concernant les types et niveaux de formation en orthophonie et en audiologie jugés équivalents à la maîtrise québécoise.



5. Un membre du comité a participé à la journée de discussion organisée par l'OPHQ dans le but de spécifier les compétences que les étudiants doivent posséder dans l'approche à la personne handicapée.

6. La présidente du comité a participé à la septième mission de recrutement en Belgique qui s'est déroulée du 6 au 10 mai 2008, sous la direction de Recrutement Santé-Québec. Quinze (15) candidates ont été rencontrées en entrevue de sélection et 12 ont été retenues pour un travail au Québec.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS (article 8)

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

|                | NOMBRE |           |          |                                                                         |
|----------------|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
|                | reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| au Canada      | 21     | 21        | 0        | 0                                                                       |
| hors du Canada | 5      | 2         | 2        | 1                                                                       |

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

26

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

|                | NOMBRE |                       |                     |          |                                                                         |
|----------------|--------|-----------------------|---------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
|                | reçues | acceptées en totalité | acceptées en partie | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| au Canada      | 0      | 0                     | 0                   | 0        | 0                                                                       |
| hors du Canada | 23     | 3                     | 14                  | 1        | 5                                                                       |

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

|                        | NOMBRE    |                |
|------------------------|-----------|----------------|
|                        | au Canada | hors du Canada |
| Cours et stage         | 0         | 13             |
| Cours                  | 0         | 0              |
| Stage                  | 0         | 1              |
| Examen                 | 0         | 0              |
| Cours et examen        | 0         | 0              |
| Stage et examen        | 0         | 0              |
| Cours, stage et examen | 0         | 0              |

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

|                        | NOMBRE    |                |
|------------------------|-----------|----------------|
|                        | au Canada | hors du Canada |
| Cours et stage         | 0         | 3              |
| Cours                  | 0         | 0              |
| Stage                  | 0         | 0              |
| Examen                 | 0         | 0              |
| Cours et examen        | 0         | 0              |
| Stage et examen        | 0         | 0              |
| Cours, stage et examen | 0         | 0              |

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

23

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe « i » de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE (ARTICLE 8)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe « e » de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.



## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX (article 9)

### Demandes de délivrance

|                                                                                                                                                                                                                                  | NOMBRE |           |          |                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                  | reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>                                                                                                                                         | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |
| de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>                                                                                                                                                     | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |
| de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>                                                           | 14     | 11        | 3        | 0                                                                       |
| de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |
| de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu                                                                                                                                      | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |
| de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)                                                                                                                                                | 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (article 10)

**Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités - NOTE**

| NOMBRE |           |          |
|--------|-----------|----------|
| reçues | acceptées | refusées |
| 105    | 105       | 0        |

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

| NOMBRE |           |          |                                                                         |
|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| 26     | 23        | 2        | 1                                                                       |

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

| NOMBRE |           |          |                                                                         |
|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| 23     | 3         | 15       | 5                                                                       |

**Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec**

| NOMBRE |           |          |                                                                         |
|--------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------|
| reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| 0      | 0         | 0        | 0                                                                       |

### Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe « j » de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

### Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste (article 10)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe « e » de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.



# Rapport du comité de l'inspection professionnelle

## MEMBRES

Renée Boisclair Papillon, orthophoniste, présidente  
Sonia Chabot, orthophoniste  
Donald Lafrenière, audiologiste  
Karine Marcotte, orthophoniste  
Anne-Josée Rochette, audiologiste

## SECRÉTAIRE DU COMITÉ

France Lacombe, audiologiste, secrétaire

## INSPECTEURS

Maxianne Berger, audiologiste  
Renée Boisclair Papillon, orthophoniste  
Anne Bonhomme, orthophoniste  
Sonia Chabot, orthophoniste  
Lorna Dawson, audiologiste  
Céline Giroux, orthophoniste  
Karine Marcotte, orthophoniste  
France Lacombe, audiologiste  
Richard Laroque, audiologiste  
Marie-Claude Leclerc, orthophoniste  
Danielle Noreau, orthophoniste  
Claudine Paris, orthophoniste  
Maryse Poisson, orthophoniste

## MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est institué au sein de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), conformément à l'article 109 du Code des professions. Son mandat est de surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection qu'il détermine et que le Conseil d'administration approuve et en procédant à des enquêtes sur la compétence professionnelle de tout membre, s'il y a lieu.

## RÉUNIONS

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu 13 réunions, réparties comme suit :

- 8 réunions régulières;
- 3 réunions avec les membres orthophonistes du C.I.P. et la présidente;
- 1 réunion avec les membres audiologistes du C.I.P. et la présidente;
- 1 réunion avec les membres du C.I.P. et les inspecteurs;

Il a de plus tenu une audition, conformément à l'article 33 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*.

## PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE LA PROFESSION 2008-2009

Tel que l'exige l'article 10 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'OOAQ*,

le programme d'inspection professionnelle pour l'année 2008-2009 a été présenté aux administrateurs qui l'ont adopté lors de la séance du 6 juin 2008.

Le nombre d'activités d'inspection au cours de l'année a été fixé à 115. Elles sont réparties comme suit :

- 34 % d'inspection directe soit 39 visites;
- 66 % d'inspection indirecte soit 76 questionnaires.

Des membres des catégories suivantes seront inspectés :

1. Tous les membres inscrits au précédent programme d'inspection et pour qui l'activité de vérification a été reportée (ex. : membres en congé parental, membres en suivi auprès du C.I.P., etc.) : 54 membres (25 visites + 29 inspections indirectes par questionnaire).
2. Tous les membres réguliers admis avant le 1<sup>er</sup> avril 2003 et n'ayant jamais été inspectés : 57 membres (10 visites + 47 inspections indirectes par questionnaire).
3. Demande provenant des instances de l'Ordre : 1 membre (visite).
4. Les membres qui demandent à être inspectés et les suivis à réaliser au cours du présent programme : 3 membres (visites).



La répartition des membres selon l'activité d'inspection choisie (inspection directe/visite ou inspection indirecte/questionnaire) se basera sur les critères suivants :

## Inspections indirectes par questionnaire :

- membres qui exercent au sein d'un groupe d'orthophonistes ou d'audiologistes et dont une ou plusieurs activités d'inspection ont déjà été réalisées dans ces milieux ;
- membres pour qui l'inspection avait été reportée et dont l'activité prévue était une inspection indirecte ;
- membres sélectionnés au hasard.

## Inspections directes :

- membres qui exercent en solo ;
- membres pour qui l'inspection avait été reportée et dont l'activité prévue était une inspection directe ;
- les demandes de vérification faites par les instances autorisées au sein de l'Ordre ;
- membres qui demandent à être inspectés ;
- membres sélectionnés au hasard.

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2008-2009, le C.I.P. a réalisé les 115 activités d'inspection prévues au programme, soit 38 visites d'inspection générale, 76 activités d'inspection indirecte (questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice) et une enquête particulière sur la compétence.

## SYNTHÈSES DES RECOMMANDATIONS SUITE AUX VÉRIFICATIONS (VISITES ET QUESTIONNAIRES)

- Vous assurer que dans chacun de vos dossiers, l'identification du client soit complète (nom, sexe, date de naissance, adresse et numéro de téléphone) (art. 3, 2°).
- Consigner au dossier de l'usager une inscription, une description et la date de tous les services professionnels rendus (art. 3, 4°).
- Consigner au dossier une description des motifs de consultation (art. 3, 5°).
- Rédiger systématiquement une synthèse, même sommaire, lorsqu'il y a évaluation, évaluation sommaire ou contrôle (art. 3, 6°).
- Dans la synthèse des données/rapport d'évaluation, en plus d'indiquer les tests utilisés et les normes, préciser le contexte d'évaluation afin de clarifier si les résultats proviennent d'un discours spontané ou de tests.
- Vous assurer d'inclure dans vos rapports d'évaluation, l'interprétation des résultats qui mènent à la conclusion (art. 3, 6°).

- Écrire dans la synthèse des données les objectifs d'intervention (art. 3, 6°).
- Rédiger un plan d'intervention orthophonique ou audiologique pour chaque client (Réforme du *Code des professions* en lien avec le projet de Loi 90).
- Rédiger systématiquement un plan de traitement orthophonique ou audiologique pour chaque client auprès de qui vous agissez comme thérapeute (Réforme du *Code des professions* en lien avec le projet de Loi 90).
- Lors d'une demande d'accès aux renseignements contenus dans le dossier, s'en tenir aux frais prévus à l'article 45 du *Code de déontologie*.
- Prévoir participer davantage à des activités de formation continue afin de maintenir vos compétences dans les domaines où vous exercez.

## NOMBRE DE MEMBRES VISITÉS

Les visites d'inspection ont été réalisées auprès de 31 orthophonistes, 7 audiologistes :

- les orthophonistes se répartissent de cette façon : 5 dans le milieu de la santé, 7 en milieu scolaire, 19 en pratique privée ;
- les audiologistes se répartissent de cette façon : 4 dans le milieu de la santé, 3 en pratique privée (voir tableau 1).

Ces visites d'inspection ont été menées dans 10 régions du Québec (voir tableau 2).

| Répartition des visites d'inspection par profession selon les milieux de pratique |           |          |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|-----------|
| Milieu de travail                                                                 | O         | A        | Total     |
| <b>SANTÉ</b>                                                                      | <b>5</b>  | <b>4</b> | <b>9</b>  |
| CH                                                                                | 0         | 4        | 4         |
| CHSLD                                                                             | 0         | 0        | 0         |
| CLSC                                                                              | 1         | 0        | 1         |
| CR                                                                                | 4         | 0        | 4         |
| <b>SCOLAIRE</b>                                                                   | <b>7</b>  | <b>0</b> | <b>7</b>  |
| <b>PRIVÉ</b>                                                                      | <b>19</b> | <b>3</b> | <b>22</b> |
| <b>TOTAL</b>                                                                      | <b>31</b> | <b>7</b> | <b>38</b> |
| O = orthophoniste      A = audiologiste                                           |           |          |           |

Tableau 1



| Répartition des visites d'inspection par profession selon les régions du Québec |           |          |           |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|-----------|
| Régions                                                                         | O         | A        | Total     |
| 01                                                                              | 1         | 0        | 1         |
| 02                                                                              | 0         | 0        | 0         |
| 03                                                                              | 3         | 0        | 3         |
| 04                                                                              | 0         | 0        | 0         |
| 05                                                                              | 5         | 0        | 5         |
| 06                                                                              | 7         | 6        | 13        |
| 07                                                                              | 0         | 0        | 0         |
| 08                                                                              | 0         | 0        | 0         |
| 09                                                                              | 0         | 0        | 0         |
| 10                                                                              | 0         | 0        | 0         |
| 11                                                                              | 0         | 0        | 0         |
| 12                                                                              | 1         | 0        | 1         |
| 13                                                                              | 3         | 0        | 3         |
| 14                                                                              | 1         | 0        | 1         |
| 15                                                                              | 2         | 0        | 2         |
| 16                                                                              | 6         | 0        | 6         |
| 17                                                                              | 2         | 1        | 3         |
| <b>TOTAL</b>                                                                    | <b>31</b> | <b>7</b> | <b>38</b> |
| O = orthophoniste      A = audiologiste                                         |           |          |           |

Tableau 2

Les inspections indirectes (questionnaires) ont été réalisées auprès de 70 orthophonistes et 6 audiologistes (voir tableau 3).

- Les orthophonistes se répartissent de cette façon : 37 dans le milieu de la santé, 27 en scolaire, 6 en pratique privée.
- Les audiologistes se répartissent de cette façon : 6 dans le milieu de la santé.

Ces inspections indirectes ont été menées dans 10 régions du Québec (voir tableau 4).

#### NOMBRE DE RAPPORTS DE VÉRIFICATION

- Les 38 visites d'inspection réalisées ont donné lieu à autant de rapports de vérification.
- Les 76 vérifications indirectes (par questionnaire) ont donné lieu à autant de rapports de vérification.

| Répartition des inspections indirectes par profession selon les milieux de pratique |           |          |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|-----------|
| Milieu de travail                                                                   | O         | A        | Total     |
| <b>SANTÉ</b>                                                                        | <b>37</b> | <b>6</b> | <b>43</b> |
| CH                                                                                  | 3         | 0        | 3         |
| CHSLD                                                                               | 0         | 0        | 0         |
| CLSC                                                                                | 7         | 0        | 7         |
| CR                                                                                  | 27        | 6        | 33        |
| <b>SCOLAIRE</b>                                                                     | <b>27</b> | <b>0</b> | <b>27</b> |
| <b>PRIVÉ</b>                                                                        | <b>6</b>  | <b>0</b> | <b>6</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                                                        | <b>70</b> | <b>6</b> | <b>76</b> |
| O = orthophoniste      A = audiologiste                                             |           |          |           |

Tableau 3

| Répartition des inspections indirectes par profession selon les régions du Québec |           |          |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|-----------|
| Régions                                                                           | O         | A        | Total     |
| 01                                                                                | 0         | 0        | 0         |
| 02                                                                                | 1         | 0        | 1         |
| 03                                                                                | 15        | 0        | 15        |
| 04                                                                                | 2         | 1        | 3         |
| 05                                                                                | 0         | 0        | 0         |
| 06                                                                                | 23        | 4        | 27        |
| 07                                                                                | 5         | 0        | 5         |
| 08                                                                                | 0         | 0        | 0         |
| 09                                                                                | 0         | 0        | 0         |
| 10                                                                                | 0         | 0        | 0         |
| 11                                                                                | 0         | 0        | 0         |
| 12                                                                                | 7         | 0        | 7         |
| 13                                                                                | 1         | 0        | 1         |
| 14                                                                                | 4         | 0        | 4         |
| 15                                                                                | 1         | 1        | 2         |
| 16                                                                                | 11        | 0        | 11        |
| 17                                                                                | 0         | 0        | 0         |
| <b>TOTAL</b>                                                                      | <b>70</b> | <b>6</b> | <b>76</b> |
| O = orthophoniste      A = audiologiste                                           |           |          |           |

Tableau 4



## ENQUÊTES

Une enquête sur la compétence professionnelle d'un membre amorcée au cours de l'année précédente s'est poursuivie et un rapport a été dressé.

## RECOMMANDATIONS SUITE À L'ENQUÊTE

Suite à l'enquête, le CIP a acheminé au Conseil d'administration de l'Ordre la recommandation d'obliger le membre à compléter avec succès un cours de perfectionnement et un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

## DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE À LA RECOMMANDATION DU C.I.P.

La décision du Conseil d'administration a été d'approuver la recommandation du C.I.P. relative à obliger un membre à compléter un cours de perfectionnement et un stage.

## INFORMATION AU SYNDIC

Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic conformément au cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les membres visités ont été choisis parmi ceux qui n'avaient jamais été inspectés et qui travaillent en solo. S'ajoutent ceux pour qui une visite faisait suite à une recommandation du C.I.P. ou à une demande acheminée au C.I.P. par une quelconque instance au sein de l'Ordre.

Les membres dont l'inspection s'est faite par questionnaire ont été choisis parmi ceux qui travaillent au sein d'un groupe d'orthophonistes ou d'audiologistes et dont une ou plusieurs activités d'inspection avaient déjà eu lieu dans ces milieux.

## AUTRES RÉALISATIONS

Au cours de ses réunions, en plus des activités d'étude des rapports d'inspections directes et indirectes qui leur ont été soumis, les membres du C.I.P. ont traité de certaines problématiques ou questions. Ainsi, les membres ont :

- pris position relativement à certains articles du règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux;
- mis à jour de la liste des recommandations aux membres inspectés et destinée aux inspecteurs;
- pris position sur les documents à demander aux audiologistes inspectés concernant l'insonorisation des cabines;
- étudié le « Guide sur la tenue des dossiers » préparé par la conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie;

La présidente a participé à une activité de formation d'une journée intitulée « L'exercice illégal et l'usurpation de titre », organisée par le Forum des syndicats du CIQ.



# Rapport de la syndique

## Syndique

Nicole Archambault Moreno

### MANDAT

Le syndic a pour fonction principale de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre a commis une infraction au *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre, dont le *Code de déontologie* et, s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre au comité de discipline de l'Ordre.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt d'une plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

De plus, le syndic procède à la conciliation des honoraires en vertu du règlement de l'Ordre sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

Il procède également aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

Enfin, il informe le public et les membres en ce qui a trait aux diverses lois du domaine de la santé et de l'éducation et à la réglementation de l'Ordre en rapport avec la pratique professionnelle.

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Un (1) seul dossier d'enquête a été ouvert à la suite d'une plainte pour inconfort découlant d'un traitement de l'acouphène et pour cessation abrupte de service. Aucune décision de porter plainte n'a été prise dans ce dossier.

Deux (2) demandes de conciliation reçues en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes* ont conduit à une entente.

En matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre réservé, deux signalements concernant des actes réservés effectués par des non-membres ont été rapportés au syndic et ces signalements sont toujours en enquête.

Au cours de l'exercice, tout comme au cours des exercices précédents, le syndic a répondu à plusieurs demandes d'information provenant tant des membres que du public, ces demandes portant principalement sur les honoraires, la facturation, la compétence, l'attitude vis-à-vis le client, les listes d'attente et le droit aux services.

Enfin, dans le cadre de l'exercice de sa fonction, le syndic a assisté à 5 journées de formation portant notamment sur l'accès à l'information et sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre.



# Rapport du conseil de discipline

## MEMBRES

M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux, président  
Colette Castonguay, orthophoniste  
Lucie Morin, orthophoniste  
Valérie Tremblay, audiologiste (démission 2009-03-15)  
Johanne St-Cyr, orthophoniste  
Ginette Diamond, orthophoniste  
Thérèse Kirouac, secrétaire

## MANDAT

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte portée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'OOAQ pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'OOAQ commise alors qu'elle était membre.

## RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours du présent exercice, le conseil de discipline n'a reçu aucune plainte et n'a, en conséquence, tenu aucune séance.

---

# Rapport du comité de révision des plaintes

## MEMBRES

Renée Boisclair Papillon, orthophoniste, présidente  
Marthyne Brazeau, audiologiste  
Doris St-Pierre Lafond, orthophoniste, secrétaire  
Benoît Tétreault, orthophoniste  
Jean-Pierre Tremblay, administrateur nommé

## MANDAT

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline (art.123.3. *Code des professions*).

## RÉUNION

Au cours du présent exercice, le comité a tenu 1 réunion.

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Une (1) demande d'avis a été reçue. Une (1) demande d'avis a été présentée hors délai.  
L'avis rendu concluait qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.



# Rapport du comité de la formation

## MEMBRES DÉSIGNÉS

### par l'Ordre

M. Louis Beaulieu, président du comité et président-directeur général de l'Ordre, d'avril 2008 à septembre 2008;

Mme Marie-Pierre Caouette, présidente du comité et présidente de l'Ordre, à compter de septembre 2008;

Mme Carmen Phénix, présidente du comité d'admission.

### par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Mme Louise Getty, directrice de l'École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal;

Mme Shari Baum, directrice de l'École des sciences de la communication humaine, Université McGill, remplacée par Mme Suzan Rvachew, directrice par intérim, de septembre 2008 à mars 2009.

### par le ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport

Mme Lucie Vézina

### invité

M. François Bergeron, directeur par intérim du Programme d'orthophonie, Université Laval.

## MANDAT

Le comité de formation est un comité consultatif dont le mandat est d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et des audiologistes. Le fonctionnement du comité est encadré par le Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes.

## RÉUNIONS

Le comité a tenu 3 réunions au cours du présent exercice.

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En ce qui concerne la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre, les discussions constantes des dernières années au sujet de la nécessité de former plus d'étudiants en orthophonie et en audiologie dans les universités québécoises ont porté fruit. En effet, en septembre 2008, il y a eu 72 admissions en orthophonie et 35 en audiologie à l'Université de Montréal, 42 étudiants en orthophonie à l'Université Laval (il est prévu que la cohorte augmente à 50 en septembre 2009) et 22 étudiants en orthophonie à l'Université McGill (27 places disponibles). Les directeurs des

programmes à Montréal et à Laval affirment que cette hausse des étudiants a été rendue possible grâce à l'instauration de cliniques universitaires dans les deux cas. La clinique universitaire de l'Université Laval a débuté en janvier 2009 et celle de l'Université de Montréal débutera en septembre 2009, après le déménagement de l'École dans de nouveaux locaux. La hausse du nombre d'étudiants oblige les professeurs à modifier la pédagogie avec de si grands groupes. Enfin, les universités doivent recruter des professeurs, car il y a de nombreux départs à la retraite ou en congé sabbatique, en particulier à l'Université de Montréal. En juin, le comité a été informé de la volonté gouvernementale de développer un nouveau programme d'orthophonie de 35 places à l'Université du Québec à Trois-Rivières d'ici 2 ans. Le comité sera appelé à commenter le projet de programme de maîtrise au cours du prochain exercice.

Les membres du comité ont reçu copie du Règlement sur les activités réservées pouvant être exercées par des personnes autres que les membres de l'Ordre, adopté par le Conseil d'administration. Il est devenu obligatoire que les étudiants désirant effectuer des stages au Québec s'inscrivent au registre des stagiaires et que les superviseurs aient deux années d'appartenance à l'OOAQ. Les coordonnateurs de stages dans les programmes universitaires ont reçu la liste des professionnels possédant plus de 2 années



d'appartenance à l'OOAQ. Les étudiants finissants inscrits au registre des stagiaires pourront effectuer les activités réservées jusqu'au 31 octobre de l'année suivant la fin de leurs études tout en ayant l'obligation de faire contresigner leurs rapports par un superviseur.

Le comité a discuté à plusieurs reprises des effets de la hausse du nombre de places dans les universités qui entraîne l'obligation pour les étudiants de faire des stages loin du campus, en région éloignée, avec des coûts d'hébergement et de transport élevés. Il y a des appartements en région réservés aux étudiants en médecine, mais ils ne sont pas libres pour les étudiants des autres disciplines. Des demandes doivent être acheminées par les universités à ce sujet.

Le projet de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal de faire passer le programme de maîtrise en audiologie au niveau du doctorat (D.Aud), comme cela est devenu la norme aux États-Unis, a été abordé de nouveau. Le comité *ad hoc* constitué par l'Ordre en 2007, en partenariat avec des représentants de l'Université de Montréal, n'a pas encore finalisé le sondage auprès des membres de l'Ordre afin d'établir quels sont les besoins de formation des futurs audiologistes pour un exercice professionnel actuel à la fine pointe tout en projetant sur un horizon de 10 ans. Par ailleurs, l'entrée en vigueur prochaine du *chapitre 7* de l'*Accord de commerce intérieur (ACI)* pourrait complexifier cette démarche. En effet, dans un contexte d'harmonisation pancanadien, la concertation des universités canadiennes avec l'Alliance des ordres canadiens en orthophonie et audiologie (CAR) pourrait s'avérer nécessaire. De plus, dans l'intervalle, l'Ordre a mis en ligne un programme de formation continue portant sur la prothèse auditive. Le contenu de

cette formation devrait éventuellement être intégré au contenu de la formation initiale des étudiants en audiologie. La question du D.Aud. devra dorénavant être considérée à la lumière de tous ces nouveaux éléments.

Les membres du comités ont été informés de l'état de la situation en matière de mobilité de la main-d'œuvre. En ce qui concerne l'Entente France-Québec, les démarches concernent uniquement la profession d'orthophoniste. Des différences significatives subsistent en ce qui concerne le champ de pratique et le titre de formation, le diplôme français Certificat de capacité en orthophonie (CCO) n'étant pas équivalent au diplôme de 2e cycle universitaire québécois contrairement à la Licence belge. Des négociations auront lieu entre l'OOAQ et les autorités compétentes françaises au cours du prochain exercice afin de déterminer s'il y a lieu de mettre sur pied une formation d'appoint permettant d'accélérer l'entrée à la pratique pour les immigrants français qui doivent, jusqu'à présent, s'inscrire à la maîtrise à leur arrivée au Québec. Le cas échéant, des ententes devraient être réalisées avec les universités québécoises et différents ministères pour le développement de la formation.

Finalement, les membres et participants du comité ont échangé sur plusieurs dossiers, notamment celui de la formation continue, de l'École internationale d'été, ainsi que sur le projet pancanadien de développement d'un référentiel de compétences en audiologie et en orthophonie.



# Rapport du comité de la formation continue

## MEMBRES

Martin Forest, orthophoniste, président  
Annie Delyfer, orthophoniste  
Marie-Claude Godin, audiologiste  
Marie-Soleil Houde, audiologiste  
Christiane Giard, orthophoniste  
Marie-Josée Landry, orthophoniste  
Marie-Ève Picard (septembre 2008 à février 2009)  
Louise Ricard, orthophoniste

## MANDAT

Organiser des activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres.

## RÉUNIONS

Le comité s'est réuni à 3 reprises au cours du présent exercice.

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Cinq (5) activités se sont tenues : 4 en orthophonie et 1 en audiologie. Deux (2) demandes de bourses ont été demandées des régions éloignées : 1 en orthophonie ; 1 en audiologie.

En 2008 un Congrès s'est tenu avec une participation de 423 membres.

## GRANDS DOSSIERS

Le comité s'est attardé cette année à la révision des politiques et procédures du CFC. Des réflexions sur la pratique basée sur les évidences sont entamées en ce qui a trait au contenu des activités de formation proposées. L'Ordre n'a pas de règlement de formation continue obligatoire. La réflexion à ce sujet se poursuit.

**Congrès 2008**  
**6-7-8 novembre 2008**  
575 participants  
orthophonistes et audiologistes  
Divers sujets

**TABLEAU DES FORMATIONS CONTINUES  
POUR L'ANNÉE 2008-2009**

| Formations s'adressant<br>aux orthophonistes                                                                                                                                         | Nombre<br>participants |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>Dysarthrie de base</b><br>Par Marie Julien, orthophoniste<br>8-9-10 avril 2008 - 21 heures                                                                                        | 14                     |
| <b>Dysphagie oropharyngée de base</b><br>Par James Lapointe et<br>David McFarland, orthophonistes<br>11-12 avril 2008 - 14 heures                                                    | 14                     |
| <b>La pratique de l'orthophonie<br/>dans un rôle de 1<sup>re</sup> ligne en CLSC</b><br>Par Marie-Claude Leclerc et<br>Dominique Vézina, orthophonistes<br>9-10 mai 2008 - 14 heures | 29                     |
| <b>Troubles cognitivo-linguistiques</b><br>Par Sheila MacDonald, orthophoniste<br>29-30 janvier 2009 - 15 heures                                                                     | 46                     |
| <b>Dysphagie oropharyngée,<br/>niveau avancé</b><br>Par James Lapointe et<br>David McFarland, orthophonistes<br>20-21 mars 2009 - 14 heures                                          | 30                     |
| Formations s'adressant<br>aux audiologistes                                                                                                                                          | Nombre<br>participants |
| <b>Neuropathies auditives</b><br>Par Yvonne Sininger, audiologiste<br>20 mars 2009 - Visioconférence<br>7 heures                                                                     | 42                     |



### COMITÉ DE COMMUNICATION

#### Membres

Anne de la Durantaye, orthophoniste, présidente; Stéfanie Archambault, orthophoniste; Sandra Darbouze, audiologiste; Sylvie Roberge, secrétaire aux communications.

#### Fonction du comité

Planifier les activités du mois de la communication et de ses troubles.

#### Réunions

Le comité a tenu 3 réunions au cours de l'exercice 2008-2009.

#### Résumé des activités

Production d'une lettre destinée aux intervenants travaillant avec les personnes âgées dans laquelle on trouve des stratégies de communication à privilégier en contexte de relation d'aide en lien avec l'événement «Opération générations».

### COMITÉ D'ORTHOPHONIE SCOLAIRE

#### Membres

Lucie Larose, présidente, orthophoniste; Nicole Boivin, orthophoniste; Isabelle Bouchard, orthophoniste; Pascale Boucher, orthophoniste; Christine Bourdages, orthophoniste; Nicole Fortier, orthophoniste; Josée Pouliot, orthophoniste.

#### Fonction du comité

Contribuer à la promotion et au développement de l'orthophonie en milieu scolaire.

#### Réunions

Le comité a tenu 3 réunions au cours de l'exercice.

#### Résumé des activités

Préparation et diffusion sur le site Internet de l'OOAQ du sondage sur les effectifs en orthophonie dans les commissions scolaires, ainsi que du sondage sur les facteurs de motivation pour retenir et recruter des orthophonistes en milieu scolaire.

### COMITÉ DES PUBLICATIONS

#### Membres

Marie-Claude Galichan, audiologiste, présidente; Myriam Dicaire, audiologiste; Kamvidie Dikamba, orthophoniste; Paul-André Gallant, orthophoniste (à partir de octobre 2008); Myriam Mathon, orthophoniste; Véronique Montreuil-Jacques (jusqu'en mai 2008); Sylvie Roberge, secrétaire aux communications et éditrice adjointe.

#### Fonction du comité

Réaliser les numéros de la revue professionnelle de l'Ordre, *Fréquences*, selon les thèmes établis.

#### Réunions

Le comité a tenu 5 réunions au cours de l'exercice.

#### Résumé des activités

Le comité a réalisé 4 numéros de la revue *Fréquences* portant sur les thèmes suivants :

- Volume 20, numéro 1 : **Les syndromes rares affectant l'audition et la communication**, juin 2008.
- Volume 20, numéro 2 : **Les nouvelles tendances en audiologie**, septembre 2008.
- Volume 20, numéro 3 : **Le multiculturalisme**, décembre 2008.
- Volume 20, numéro 4 : **Les acouphènes**, mars 2009.

### COMITÉ SUR LA FORMATION EN AUDIOLOGIE

#### Membres

Mélanie Benoît, audiologiste; Marie-Pier Champagne, audiologiste; Benoît Jutras, audiologiste; France Lacombe, audiologiste; Josée Lagacé, audiologiste; Tony Leroux, audiologiste; Pierre Poirier, audiologiste; Marie-Pierre Caouette, présidente; Louis Beaulieu ( jusqu'au 15 sept. 2008).

#### Fonction du comité

Le comité sur la formation en audiologie a pour mandat de préciser les besoins de formation des futurs audiologistes pour un exercice à la fine pointe de l'audiologie au Québec et dans un contexte nord-américain, notamment dans la perspective du Aud.D. qui s'implante de plus en plus aux États-Unis.

#### Réunions

Au cours du présent exercice, le comité a tenu 3 réunions.

#### Résumé des activités

Le comité sur la formation en audiologie a poursuivi l'élaboration d'un questionnaire destiné aux audiologistes, afin de connaître le point de vue des membres audios de l'OOAQ en lien avec le rehaussement de la formation universitaire en audiologie à l'Université de Montréal.

### COMITÉ SUR L'ENCADREMENT DES TIERS

#### Membres

Véronique G. Boivin, orthophoniste; Chantal Desmarais, orthophoniste; Céline Giroux, orthophoniste; Marie-Annick Guénette, orthophoniste.

#### Fonction du comité

Développer un document d'orientation à l'intention des orthophonistes pour l'intervention en complémentarité avec des collaborateurs en vue de favoriser des actions toujours plus performantes et sécuritaires pour les clients et leur environnement.

#### Réunion

Le comité a tenu 1 réunion au cours du présent exercice.

#### Résumé des activités

Le comité a remis aux administrateurs un document *Avis sur l'intervention orthophonique impliquant des tiers - Balises pour un encadrement dans la complémentarité*.

### COMITÉ SUR LA DÉFINITION DES TROUBLES PRIMAIRES DU LANGAGE/DYSPHASIE

#### Membres

Bernadette Buttiens, orthophoniste; Geneviève Boivin, orthophoniste; Ginette Diamond, orthophoniste; Lyne Gingras, orthophoniste; Céline Giroux, orthophoniste; Lucie Grenier, orthophoniste (jusqu'en décembre 2008); Marie-Claude Hénault, orthophoniste (jusqu'en décembre 2008); Lucie Morin, orthophoniste; Chantal Pelletier, orthophoniste (jusqu'en décembre 2008); Elsa Valliet, orthophoniste (jusqu'en décembre 2008).

#### Fonction du comité

- Finaliser les travaux entrepris en matière de définition et d'évaluation des troubles primaires du langage/dysphasie à l'intention des orthophonistes.
- Organiser une formation sur ces aspects et notamment sur le processus de production du handicap.

#### Réunion

Une seule réunion a eu lieu au cours de l'exercice.

#### Résumé des activités

La seule réunion qui s'est tenue avait pour objectif de clore les travaux de ce vaste chantier et envisager des suites. Une communication aux membres de l'OOAQ a été préparée pour les informer de la fin de cette importante étape.



## COMITÉ EN LANGAGE ÉCRIT

### Membres

Yvon Blais, orthophoniste; Véronique Dalpé, orthophoniste; Audrey Fortin, orthophoniste; Marie-Josée Gagnon, orthophoniste; Céline Giroux, orthophoniste; Josée Larocque, orthophoniste; Pascal Lefebvre, orthophoniste; Marie-Catherine St-Pierre, orthophoniste.

### Fonction du comité

Développer des guides de pratique en langage écrit à l'intention des orthophonistes qui interviennent avec les jeunes (0 à 18 ans).

### Réunions

Au cours du présent exercice, 17 réunions se sont tenues.

### Résumé des activités

- Les membres du comité sur la prévention et l'évaluation (tome 1) ont concentré leur énergie à la rédaction d'un guide clinique qui mènera à la publication d'un livre. Ils ont aussi commencé à jeter les bases d'organisation pour un colloque en langage écrit
- Les membres du comité sur l'intervention et le traitement (tome 2) ont fait des lectures, échangé sur les meilleures pratiques et rédigé les bases d'un guide clinique. Les travaux sont à poursuivre.

## COMITÉ M.À.P.

(Programme mise à niveau et de perfectionnement en aides auditives)

### Membres

Lilianne Brunetti, audiologiste; Manuel Charbonneau, audiologiste (à partir de septembre 2008); François Joubert, audiologiste (jusqu'en septembre 2008); Martine Gendron, audiologiste; France Lacombe, audiologiste; Sylvie Lepage-Gagnon, audiologiste; Louise Perreault, audiologiste.

### Fonction du comité

Le comité a pour fonction d'élaborer, de préparer et de développer une formation de mise à jour et de perfectionnement sur les aides auditives à l'intention de l'ensemble des audiologistes.

### Réunions

Le comité M.à.p. a tenu 11 réunions au cours de l'exercice.

### Résumé des activités

Mise en place de la formation continue à distance M.à.p.; les travaux du comité sont composés de décisions en lien avec le choix et les objectifs des modules de formation, son contenu et sa présentation. Visionnements de modules pour corrections, modifications, ajouts, etc., et travaux entourant le contenu de la plate-forme Web.

## COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS DE L'OOAQ

### Membres

Marie-Pierre Caouette, orthophoniste et présidente; Myriam Babaï, orthophoniste; Isabelle Bélanger, orthophoniste; Suzanne Dionne, orthophoniste; Francine Bourque, orthophoniste; Marie-France Handfield, audiologiste; Josée Larocque, orthophoniste; Danielle Martineau, orthophoniste; Cecilia Mendoza, orthophoniste; Isabelle Messier, audiologiste; Patricia Perez, orthophoniste; Carmen Phénix, orthophoniste; Julie St-Yves, audiologiste; Mélissa Sauvé, orthophoniste; Caroline Tatta, orthophoniste; Stéphanie Villeneuve, orthophoniste.

### Fonction du comité

Le comité a pour mandat d'organiser le XIV<sup>e</sup> congrès de l'Ordre. Quatre (4) sous-comités soutiennent la préparation du congrès. Il s'agit des sous-comités : scientifique; communications, accueil, audiovisuel et logistique; social, touristique et exposants.

### Réunions

Le comité a tenu 8 réunions au cours du présent exercice.

### Résumé des activités

Le comité de direction et les sous-comités se sont affairés à la préparation et à la réalisation du XIV<sup>e</sup> congrès de l'OOAQ, qui s'est tenu du 6 au 8 novembre 2008, à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

## PRIX CARDOZO-CODERRE

### Membres

François Bergeron, audiologiste; Louise Coderre, orthophoniste-audiologiste émérite; Jeanne Claessen, orthophoniste; Ann Sutton, orthophoniste.

### Fonction du comité

Étudier les candidatures des finissants des programmes d'audiologie et d'orthophonie des universités québécoises au *Prix Cardozo-Coderre* et formuler les recommandations appropriées aux administrateurs.

### Réunion

Le comité a tenu 1 réunion au cours de l'exercice 2008-2009.

### Résumé des activités

Le comité a recommandé au C.A. l'attribution du prix.

## PRIX GERMAINE HUOT

### Membres

Germaine Huot, orthophoniste-audiologiste émérite et présidente; Renée Ledoux, audiologiste; Micheline Pelletier, orthophoniste.

### Fonction du comité

Étudier les candidatures de membres ou de groupe de membres au *Prix Germaine Huot* et formuler les recommandations appropriées aux administrateurs de l'Ordre.

### Réunion

Le comité a tenu 1 au cours de l'exercice.

### Résumé des activités

Le comité a recommandé au C.A. l'attribution du prix.

## BOURSE RAYMOND-HÉTU

### Membres

François Bergeron, audiologiste, président; Sylvie A. Bilodeau, audiologiste; Michelyne Hubert, orthophoniste; Claude-Anne Turmel, audiologiste;

### Fonction du comité

Étudier les candidatures de membres à la *Bourse Raymond-Héту* et formuler les recommandations appropriées aux administrateurs de l'Ordre.

### Réunions

Le comité a tenu 2 réunions au cours de l'exercice.

### Résumé des activités

Le comité a recommandé au C.A. l'attribution du prix.

## PRIX D'EXCELLENCE POUR UNE COMMUNICATION AFFICHÉE

### Membres

Marie-Pierre Caouette, présidente; François Bergeron, audiologiste, professeur à l'Université Laval; Natacha Trudeau, orthophoniste, professeure à l'Université de Montréal; Audette Sylvestre, orthophoniste, professeure à l'Université Laval.

### Fonction du comité

Étudier les candidatures en lien avec le concours *Prix d'excellence pour une communication affichée* et formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration de l'OOAQ.

### Réunion

Le comité a tenu 1 réunion au cours de l'exercice 2008-2009.

### Résumé des activités

Le comité a recommandé au C.A. l'attribution du prix.



# États financiers

## au 31 mars 2009

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.  
Les Tours Triomphe  
2540, boul. Daniel-Johnson - Bureau 210  
Laval, QC H7T 2S3, Canada  
Tél. : 450 978-3500  
Télec. : 514 382-4984  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Rapport des vérificateurs . . . . .            | 31 |
| État des revenus et dépenses . . . . .         | 32 |
| État du surplus . . . . .                      | 32 |
| Bilan . . . . .                                | 33 |
| Notes complémentaires . . . . .                | 34 |
| Informations additionnelles - Annexe . . . . . | 36 |

### *Rapport des vérificateurs*

Aux administrateurs de  
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2009 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le 8 mai 2009

*Samson Bélair*  
*Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.*

Comptables agréés

---

Comptable agréé auditeur permis n° 8944



# états financiers

suite

## ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

|                                                                         | 2009             | 2008             |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                         | \$               | \$               |
| <b>Revenus</b>                                                          |                  |                  |
| Cotisations des membres                                                 | 1 034 537        | 980 044          |
| Délivrance de permis et réinscription                                   | 29 250           | 25 250           |
| Amendes                                                                 | 3 690            | 4 451            |
| Registre de stagiaires                                                  | 17 390           | 19 476           |
| Examen pour équivalence de la formation                                 | -                | 162              |
| Frais d'études de dossiers                                              | 16 771           | 12 516           |
| Services d'offre d'emploi                                               | 58 008           | 44 800           |
| Ristournes - assurances                                                 | 28 198           | 26 017           |
| Revenus de placement                                                    | 23 075           | 20 628           |
| Colloque net des dépenses - annexe                                      | -                | 22 130           |
| Publicité                                                               | 8 838            | 13 256           |
| Guides et DVD - Dysphasie                                               | 1 070            | 3 348            |
| Service de référence                                                    | 12 664           | 11 700           |
| Congrès net des dépenses - annexe                                       | 24 786           | -                |
|                                                                         | <b>1 258 277</b> | <b>1 183 778</b> |
| <b>Dépenses</b>                                                         |                  |                  |
| Salaires (comprends une partie des honoraires des inspecteurs)          | 624 288          | 580 745          |
| Honoraires et frais de déplacement                                      | 10 324           | 12 177           |
| Charges sociales                                                        | 137 621          | 93 415           |
| Charges locatives                                                       | 72 342           | 68 241           |
| Frais de courrier                                                       | 26 433           | 31 298           |
| Impression et photocopies                                               | 59 482           | 60 923           |
| Frais de vérification                                                   | 6 792            | 7 720            |
| Contentieux et services juridiques                                      | 180 850          | 128 036          |
| Frais d'assemblées et divers                                            | 24 220           | 24 066           |
| Télécommunications                                                      | 11 640           | 10 946           |
| Dépenses des comités - annexe                                           | 25 741           | 35 097           |
| Conseil interprofessionnel du Québec                                    | 9 123            | 9 017            |
| Frais de réunions de bureau                                             | 28 599           | 21 529           |
| Fournitures de bureau                                                   | 6 122            | 5 498            |
| Fournitures informatiques                                               | 30 804           | 21 776           |
| Congrès, formation et perfectionnement                                  | 8 898            | 7 279            |
| Communications et marketing                                             | 28 306           | 37 671           |
| Examen pour équivalence de la formation                                 | 12 317           | -                |
| Amortissement                                                           | 20 180           | 21 745           |
| Avis légaux (publication)                                               | 230              | 822              |
| Arbitrage                                                               | -                | 337              |
|                                                                         | <b>1 324 312</b> | <b>1 178 338</b> |
| <b>Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses</b> | <b>(66 035)</b>  | <b>5 440</b>     |

## ÉTAT DU SURPLUS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

|                                         | 2009                            |                 | 2008          |
|-----------------------------------------|---------------------------------|-----------------|---------------|
|                                         | Investi en immobi-<br>lisations | Non affecté     | Total         |
|                                         | \$                              | \$              | \$            |
| Surplus au début                        | 76 589                          | 28 974          | 105 563       |
| Acquisition d'immobilisations           | 24 642                          | (24 642)        | -             |
| Excédent des (dépenses sur les revenus) |                                 |                 |               |
| revenus sur les dépenses                | (20 180)                        | (45 855)        | (66 035)      |
| <b>Surplus à la fin</b>                 | <b>81 051</b>                   | <b>(41 523)</b> | <b>39 528</b> |



# états financiers

suite

## BILAN AU 31 MARS 2009

|                                                          | 2009     | 2008    |
|----------------------------------------------------------|----------|---------|
|                                                          | \$       | \$      |
| <b>Actif</b>                                             |          |         |
| À court terme                                            |          |         |
| Stocks                                                   | 3 877    | 6 205   |
| Débiteurs                                                | 55 798   | 55 083  |
| Frais payés d'avance                                     | 4 391    | 14 275  |
| Prêt à une fondation avec administrateur commun (note 5) | 2 500    | 2 500   |
|                                                          | 66 566   | 78 063  |
| Prêt à une fondation avec administrateur commun (note 5) | 8 000    | 10 500  |
| Placements (note 6)                                      | 50 000   | 200 004 |
| Immobilisations (note 7)                                 | 81 051   | 76 589  |
|                                                          | 205 617  | 365 156 |
| <b>Passif</b>                                            |          |         |
| À court terme                                            |          |         |
| Découvert bancaire                                       | 27 612   | 91 251  |
| Emprunt bancaire (note 8)                                | -        | 925     |
| Créditeurs et charges à payer                            | 101 453  | 120 095 |
| Revenus perçus d'avance (note 9)                         | 37 024   | 47 322  |
|                                                          | 166 089  | 259 593 |
| <b>Surplus</b>                                           |          |         |
| Investi en immobilisations                               | 81 051   | 76 589  |
| Non affecté                                              | (41 523) | 28 974  |
|                                                          | 39 528   | 105 563 |
|                                                          | 205 617  | 365 156 |

Approuvé par



Marie-Pierre Caouette, M.O.A., présidente



Sylvie A. Bilodeau, M.O.A., trésorière



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### 1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des professions du Québec*, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du *Code des professions au Québec*.

### 2. Modification de convention comptable

*Informations à fournir concernant le capital*

L'Ordre a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (l'«ICCA») intitulé «Informations à fournir concernant le capital». Ce chapitre exige la présentation d'informations sur les exigences concernant le capital en vertu de règles extérieures. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

### 3. Modifications comptables futures

*Organisme sans but lucratif*

En novembre 2008, l'ICCA a publié des modifications aux chapitres 1540 «État des flux de trésorerie», 1751 «États financiers intermédiaires», 4400 «Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif», 4430 «Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif», 4460 «Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les organismes sans but lucratif» et a publié le chapitre 4470 «Ventilation des charges des organismes sans but lucratif». Les modifications s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Par conséquent, l'Ordre adoptera ces modifications à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les chapitres 1540 et 1751 ont été modifiés de façon à inclure les organismes sans but lucratif dans son champ d'application.

Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisation comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que d'apporter des précisions selon laquelle les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'Ordre agit pour son propre compte dans une opération.

Le chapitre 4430 a été modifié de façon à préciser que les organismes de plus petite taille qui inscrivent à l'actif les immobilisations doivent toutes les inscrire, les amortir et réduire leur valeur conformément aux chapitres pertinents du Manuel.

Le chapitre 4460 a été modifié de façon à rendre le libellé du chapitre 4460 conforme aux dispositions du chapitre 3840 «Opérations entre apparentés».

Le chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'Ordre ne prévoit pas que l'adoption de ces nouveaux chapitres aura une incidence importante sur ses états financiers.

### 4. Conventions comptables

L'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. L'Ordre continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### *Placements*

Les placements à long terme sont évalués au coût et réduits en cas de perte de valeur permanente.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

|                         |           |        |
|-------------------------|-----------|--------|
| Mobilier et équipement  | dégressif | 20 %   |
| Équipement informatique | dégressif | 30 %   |
| Améliorations locatives | linéaire  | 10 ans |

#### *Frais de développement*

Les frais de développement reliés aux modules de formation en ligne incluent les coûts directs de développement et d'élaboration du contenu. Ils seront amortis sur leur durée de vie utile, s'étalant sur une période de cinq ans.

#### *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### *Constatation des produits*

L'Ordre constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

#### *Revenus perçus d'avance*

Les revenus perçus d'avance pour la mise à niveau et le perfectionnement en aide auditive seront constatés à l'état des revenus et dépenses au moment où les membres rédigeront leur examen.



## Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables aux actifs financiers ou passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction seront ajoutés au coût d'acquisition initial de ces instruments financiers. Autrement, ces coûts seront passés directement à la dépense. L'évaluation ultérieure des instruments financiers tient compte des éléments suivants :

### Débiteurs et prêt à une fondation avec administrateur commun

Ces actifs financiers, classés comme créances, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

### Placements

Les placements, classés comme placements détenus à des fins de transaction, sont évalués à la juste valeur.

### Emprunt bancaire, découvert bancaire et créditeurs et charges à payer

Ces passifs financiers, classés comme autres passifs, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

## 5. Prêt à une fondation avec administrateur commun

Au cours de l'exercice précédent, l'Ordre a accordé un prêt de 15 000 \$, sans intérêt, à la fondation pour l'éducation et la recherche en orthophonie et en audiologie. Au cours de l'exercice, un montant de 2 500 \$ a été remboursé. Le solde de 10 500 \$ sera perçu à raison de 2 500 \$ par année jusqu'en 2012.

## 6. Placements

|                                                               | 2009<br>\$ | 2008<br>\$ |
|---------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Obligation, portant intérêt à 4,1 %, encaissables en mai 2012 | 50 000     | 200 004    |

## 7. Immobilisations

|                            | 2009     |                              |                              | 2008                         |
|----------------------------|----------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
|                            |          | Amortis-<br>sement<br>cumulé | Valeur<br>comptable<br>nette | Valeur<br>comptable<br>nette |
|                            | Coût     |                              |                              |                              |
|                            | \$       | \$                           | \$                           | \$                           |
| Mobilier et<br>équipement  | 47 470   | 30 245                       | 17 225                       | 18 731                       |
| Équipement<br>informatique | 134 425* | 98 184                       | 36 241                       | 21 818                       |
| Améliorations<br>locatives | 54 937   | 27 352                       | 27 585                       | 36 040                       |
|                            | 236 832  | 155 781                      | 81 051                       | 76 589                       |

\* Inclut une acquisition de 18 447 \$ pour un logiciel informatique qui n'a pas été amorti ou n'est pas en fonction au 31 mars 2009.

## 8. Emprunt

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 80 000 \$. Celle-ci porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1,75 %. Cette marge était inutilisée au 31 mars 2009.

## 9. Revenus perçus d'avance net

|                                                                        | 2009<br>\$ | 2008<br>\$ |
|------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Stage de perfectionnement                                              | -          | 1 914      |
| Mise à niveau et de perfectionnement en aides auditives                |            |            |
| Revenus provenant des membres                                          | 72 613     | 49 088     |
| Revenus provenant des bannières publicitaires                          | 16 200     | 16 000     |
|                                                                        | 88 813     | 65 088     |
| Frais de développement de modules de formation en ligne et de l'examen | 51 789     | 19 680     |
|                                                                        | 37 024     | 45 408     |
| Revenus perçus d'avance net                                            | 37 024     | 47 322     |

## 10. Engagements

L'Ordre a signé un bail d'une durée de dix ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. L'engagement total pour les prochains exercices est de 330 336 \$ et comporte une clause d'augmentation annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation dont les versements annuels s'établissent comme suit :

|                  | \$     |
|------------------|--------|
| 2009             | 63 032 |
| 2010             | 63 469 |
| 2011             | 63 905 |
| 2012             | 64 342 |
| 2013 et suivants | 75 588 |



De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant en janvier 2014 et mars 2014 relatifs à de l'équipement pour un montant de 8 880 \$ au cours du prochain exercice.

## 11. Flux de trésorerie

Les principaux mouvements de trésorerie incluent les transactions suivantes :

|                                   | 2009    | 2008     |
|-----------------------------------|---------|----------|
|                                   | \$      | \$       |
| Amortissement                     | 20 180  | 21 745   |
| Aliénation de placements          | 150 004 | 60 098   |
| Acquisition de placements         | -       | (50 000) |
| Acquisition d'immobilisations     | 24 642  | (42 953) |
| Encaissement prêt à une fondation | 2 500   | -        |

## 12. Instruments financiers

### Juste valeur

Les justes valeurs des débiteurs, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire et des créditeurs et charges à payer, correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

## Informations additionnelles de l'exercice terminé le 31 mars 2009 - Annexe

|                                       | 2009    | 2008   |
|---------------------------------------|---------|--------|
|                                       | \$      | \$     |
| Colloque                              |         |        |
| Revenus                               | -       | 96 269 |
| Dépenses                              | -       | 74 139 |
| Excédent des revenus sur les dépenses | -       | 22 130 |
| Congrès                               |         |        |
| Revenus                               | 238 032 | -      |
| Dépenses                              | 213 246 | -      |
| Excédent des revenus sur les dépenses | 24 786  | -      |
| Comités - formation continue          |         |        |
| Revenus d'inscription                 | 48 004  | 19 669 |
| Frais des activités                   | 28 048  | 12 850 |
|                                       | 19 956  | 6 819  |
| Dépenses du comité                    | 2 072   | 2 749  |
| Excédent des revenus                  | 17 884  | 4 070  |
| Autres comités                        |         |        |
| Dépenses                              |         |        |
| Audiologie                            | 209     | 516    |
| Orthophonie scolaire                  | 1 218   | 594    |
| Orthophonie et audiologie - CLSC      | -       | 849    |
| Inspection professionnelle *          | 21 695  | 19 259 |
| Admission                             | 2 652   | 2 777  |
| Publication                           | 689     | 668    |
| Syndic                                | 8 429   | 4 847  |
| Ad hoc                                | 7 819   | 8 784  |
| Communications                        | 127     | 290    |
| Discipline                            | 697     | 553    |
| Révision des plaintes                 | 90      | 30     |
|                                       | 43 625  | 39 167 |
| Dépenses des comités                  | 25 741  | 35 097 |

\*Comprend les dépenses du comité d'inspection et une partie des honoraires des inspecteurs.







**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est,  
Bureau 601  
Montréal (Québec) H2X 1N8  
Téléphone : 514 282-9123  
Sans frais : 1 888 232-9123  
Télécopieur : 514 282-9541  
Courriel : [info@ooaq.qc.ca](mailto:info@ooaq.qc.ca)  
Web : [www.ooaq.qc.ca](http://www.ooaq.qc.ca)